



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 20 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

Date de convocation : 13/02/2025

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 8

Mesdames GONNARD Catherine, HILT Sabine,

Messieurs NEVERS Eric, CROISIER Eric, CHERVIER Daniel ,NOTTIN Jean-Pierre, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Étaient excusés : PAQUELIN Clémence, BACHELET Nathalie

Excusés : 2 **Procurations** : 2 **Votants** : 10

Secrétaire de séance : Chervier Daniel

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h45.

Monsieur le Maire conseillers municipaux de leur présence.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

1. **Décisions du maire**
2. **Délibération changement adresse comcom**
3. **Délibération subvention école *3**
4. **Délibération subvention MFR**
5. **Point sur subvention garderie**
6. **Parcelle de terrain à vendre**
7. **Problème mise à disposition salle des fêtes**
8. **Affiches pays charolais**
9. **Point sur halte nautique : date inauguration**

Questions diverses :

- Date inauguration couture

1. Décisions du maire

Le maire a validé l'achat d'une nouvelle monobrosse pour la salle des fêtes.

2. Délibération changement adresse communauté de commune

Le Maire relate qu'à la suite de l'arrêt des activités de Brionnais découverte, le conseil communautaire a décidé de déménager le siège de la communauté de communes à la gare récemment rénovée.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, valide le transfert de siège social de la communauté de commune au 15 rue de la gare 71110 Marcigny

(La délibération porte le numéro D2025-07)

3. Délibération subvention école

Le maire informe avoir reçu une demande de subvention de l'école St Véraise où est scolarisé 1 enfant de la commune dans le cadre d'un voyage scolaire. Il rappelle que la délibération établit que le montant de la subvention quelle que soit l'établissement d'enseignement à hauteur de 80€.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accorde à l'école Ste Véraise une subvention de 80€.
(La délibération porte le numéro D2025-08)

Le maire informe avoir reçu une demande de subvention la MFR d'Anzy le Duc où est scolarisé 1 enfant de la commune. Il rappelle que la délibération établit que le montant de la subvention quelle que soit l'établissement d'enseignement à hauteur de 80€.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accorde à la MFR d'Anzy le Duc une subvention de 80€.
(La délibération porte le numéro D2025-09)

Le maire informe avoir reçu une demande de subvention l'ARPA de Roanne où est scolarisé 1 enfant de la commune. Ils demandent 50€.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accorde à l'ARPA de Roanne une subvention de 50€.
(La délibération porte le numéro D2025-10)

4. Délibération subvention MFR

La MFR d'Anzy le Duc est venu planter les arbres et les arbustes cette semaine à la halte nautique. Le maire indique qu'il est très content de la qualité du travail et de l'implication des élèves. La MFR en contre partie demande une subvention de 400€. Compte tenu de la qualité du chantier et de l'engagement pour une journée supplémentaire le maire propose de leur verser 600€.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accorde à la MFR d'Anzy le Duc une subvention de 600€.
(La délibération porte le numéro D2025-11)

5. Point sur financement des frais de garderie

Suite à la décision de prendre en charge les frais de garderie des enfants d'Artaix scolarisés au RPI Chenay Melay Artaix, le maire fait un point d'étape. Les frais de garderie pour la période du 1/09/2024 au 31/12/2024 s'élève à 258.40€. Ce qui est inférieur aux prévisions.

6. Parcelle de terrain à vendre

Le maire indique qu'un administré a proposé un terrain à vendre sur la commune. Ce terrain peut présenter un intérêt pour la commune. Avant de mener les investigations plus loin les conseillers aimeraient connaître les intentions tarifaires de l'administré, une demande va lui être faite en ce sens.

7. Problème de mise à disposition de la salle des fêtes

Lors de la dernière manifestation du comité des fêtes à la salle des fêtes, les locaux ont été rendu sales, dégradés et non rangés.

Le maire rappelle que cela avait déjà été le cas l'année dernière.

Le maire constate donc que le dialogue ne suffit plus et que cela est un profond manque de respect pour l'employée communale qui a passé deux jours pour nettoyer les locaux.

Le maire propose d'appliquer la délibération D2022-33 du règlement de salle des fêtes pour frais de nettoyage de 150€, ce que le conseil valide.

8. Affiches Pays charolais

Le pays Charolais propose des affiches à la vente. Il propose d'en acheter pour habiller la mairie. Le conseil valide. Un jeu va donc être commandé.

9. Point sur la halte nautique

Les travaux ont bien avancé, l'aménagement paysager est terminé. La date d'inauguration va prochainement être validée, en accord avec l'association du canal du Roanne à Digoin.

Questions diverses :

- 19 mars : la cérémonie du 19 mars est à Artaix à 11h.
- 21 juin : dédicace du livre de Christian Pétillot à 10h30 à la Mairie salle des Mariages / Bibliothèque.
- Club couture : la date de l'inauguration du club de couture sera validée un vendredi à 11h

Le prochain conseil municipal est fixé au 27/03/2025 à 19h30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance

Le Maire, ERIC NEVERS